

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

DEUX CONCEPTIONS

Nous publions ci-dessous le texte de quatre lettres échangées par le Syndicat Ouvrier de Saint-Claude et la Chambre Syndicale Patronale de la même ville. Cette publication nous a paru indispensable pour fixer la conception des deux organisations précitées tant à l'égard de la crise actuelle qu'à l'égard des problèmes généraux de notre industrie. Nous pensons que ces lettres se suffisent à elles-mêmes et nous ne ferons — pour aujourd'hui — aucun commentaire.

6 Octobre 1930.

Monsieur Emile Dalloz,
Président de la Chambre Syndicale des Patrons diamantaires, à St-Claude.

Monsieur le Président,

Nous croyons de notre devoir de vous informer d'une infraction très grave commise par l'un des adhérents de votre Chambre Syndicale, aux tarifications arrêtées par les organisations responsables, pour la taille du diamant dans la Région.

Monsieur Albert Waille fait en effet travailler depuis plusieurs mois au rabais, son personnel de Sellières. Je dois ajouter qu'alors qu'en vertu d'une décision de la Chambre Syndicale, le travail était réduit à 3 ou 4 jours dans les ateliers, ce personnel de Sellières travaille la semaine complète et un nombre d'heures considérable depuis le jour où il travaille au rabais.

Singulier moyen de réduire la production en ce moment de crise.

Nous soulignons que cela s'est produit sans qu'aucune proposition de rabais n'ait été faite par votre organisation à l'organisation ouvrière : Monsieur Waille ne peut donc même pas invoquer l'excuse d'un refus.

Sans aucun conteste possible, Monsieur Waille a commis envers ses collègues de la Chambre Syndicale un acte de concurrence déloyale caractérisé. Il fut en outre un agent de désordre en un moment où l'ordre et la discipline étaient plus que jamais nécessaires à la sauvegarde de notre industrie.

Nous portons donc ces faits à votre connaissance Monsieur le Président, en espérant que votre Chambre Syndicale tiendra à se désolidariser de faits semblables et s'emploiera

de façon à en prévenir le retour. Nous vous serions obligés de bien vouloir nous tenir au courant de la suite donnée et dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

E. PONARD.

**

St-Claude, le 15 Octobre 1930.

Monsieur le Secrétaire du Syndicat des Ouvriers Diamantaires, 12, rue de la Poyat, St-Claude.

Monsieur le Secrétaire,

De retour à St-Claude, j'ai étudié la question dont vous m'avez entretenu par votre lettre du 6 courant, dont copie m'avait été envoyée.

D'après quelques renseignements recueillis, il paraît que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui auraient demandé à la Maison citée, à être occupés, même à des prix inférieurs à ceux du Tarif.

Il est bien difficile d'empêcher ces sortes de choses dans un moment de grande crise comme celui-ci, où la main-d'œuvre étrangère accepte de travailler à un Tarif allant jusqu'à 50 % en dessous des prix pratiqués à Saint-Claude. Il est hors de doute que, dans ces conditions, l'industriel diamantaire san-claudien se trouve très handicapé, surtout par la concurrence Belge. Comme de tout temps, nous nous sommes contentés, au Jura, de regarder travailler ces gens-là à des conditions bien inférieures, et d'attendre la reprise des affaires, nous enregistrons maintenant la ruine de l'industrie diamantaire san-claudienne, après avoir assisté à la décroissance annuelle et continue du nombre d'ouvriers.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, mes salutations distinguées.

Le Président de la Chambre Syndicale des patrons diamantaires,

E. DALLOZ.

**

22 Octobre 1930.

Monsieur Emile Dalloz,
Président de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires, à St-Claude.

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception de votre lettre du 15 courant.

J'avoue qu'elle n'est pas sans me surprendre. Je pensais que l'action d'une Chambre Syndicale Patronale ne devait pas être exclusivement dirigée contre les ouvriers et leurs organisations, mais devait tendre aussi à

mettre le plus d'ordre possible dans la corporation, à faire respecter les décisions prises de telle sorte que la collectivité ne soit pas la victime d'individualités agissant à leur guise.

C'est cette conception — fausse sans doute — que je me faisais du rôle d'une Chambre Syndicale qui me fit m'adresser à vous.

Du dernier paragraphe de votre lettre semble se dégager la conclusion que le remède à la crise actuelle serait une baisse de tarifs suffisante pour que notre industrie puisse retrouver son pouvoir de concurrence, et qui, par conséquent, devrait donc atteindre — en certains cas tout au moins — 50 %.

J'espère, Monsieur le Président, ou que la conclusion que je formule ci-dessus n'est pas la vôtre, ou que vous avez voulu plaisanter.

Je conçois fort bien que des chômage prolongés, comme celui que nous traversons, ne sont pas faits pour tenir au métier les ouvriers diamantaires — surtout que, comme c'est le cas — aucune Caisse de chômage sérieuse n'existe.

Mais vous ne pouvez ignorer, Monsieur le Président, que les salaires des ouvriers diamantaires, même en période de bonne marche sont déjà insuffisants. Il est donc impossible que vous puissiez croire qu'avec un rabais, les ouvriers diamantaires puissent rester au métier.

Qui oserait d'ailleurs le leur conseiller ? Et qui écouterait ces conseils ? Un métier qui ne nourrirait plus son homme, ne serait-il pas un métier condamné ?

Pour notre part, Monsieur le Président, nous pensons qu'une baisse des tarifs à l'heure actuelle serait, pour notre industrie, un remède pire que le mal. Il ne ramènerait sans doute pas du travail ; il ne retenirait pas les ouvriers au métier, mais contribuerait certainement à les en chasser ; il contribuerait à accroître le désarroi des prix du taillé et à faire perdre confiance dans la stabilité des cours.

Selon nous, le remède, Monsieur le Président, ce n'est pas dans les moments de crise qu'il faut le chercher. C'est au contraire lorsque l'industrie traverse une ère de prospérité.

C'est alors que le moment serait favorable à l'introduction de nouvelles méthodes de travail qui permettraient — par la production plus grande en résultant — d'abaisser les prix de revient tout en permettant à l'ouvrier d'obtenir un salaire plus rémunérateur.

C'est alors qu'il faudrait songer à créer une Caisse de chômage capable de donner une indemnité journalière suffisamment élevée pour permettre à l'ouvrier d'attendre la fin de la crise.

Jusqu'à présent, jamais l'organisation patronale n'a voulu entrer dans cette voie. Nous pourrions pourtant citer des cas précis où nous lui avons proposé ou donné l'occasion de le faire. A quoi bon ? Si nous évoquons ces choses, ce n'est point par plaisir, mais uniquement pour préparer, s'il se peut, un avenir qui tiendrait compte des leçons du passé.

C'est vous dire, Monsieur le Président, que le jour où votre organisation prendra en mains la tâche de rénover les méthodes de travail en usage pour notre industrie dans la région, le jour où elle voudra collaborer à la création de Caisses qui, en diminuant l'insécurité qui est la plaie de notre métier, permettront dans une certaine mesure de stabiliser les effectifs de nos corporants, le jour où elle voudra faire cela, elle nous trouvera à ses côtés.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

P. S. — Volontairement, pour ne pas allonger outre mesure cette lettre, je me suis abstenu de discuter vos affirmations concernant les baisses de tarifs en Belgique. Est-il besoin de vous rappeler que l'organisation ouvrière a, il y a quelques semaines encore, effectué en toute objectivité une enquête dans ce pays, et que, s'il nous a été donné en quelques cas de découvrir parmi les inorganisés quelques entorses aux tarifs, nous avons pu constater que dans la grande majorité des cas, les tarifs sont respectés et que les ouvriers gagnent encore des salaires supérieurs aux nôtres. Pourquoi alors généraliser ?

Serait-il loyal que l'étranger généralisât le cas du personnel Waille, de Sellières ?

E. P.

**

St-Claude, le 25 Octobre 1930.

Monsieur le Secrétaire du Syndicat des Ouvriers Diamantaires, 12, rue de la Poyat, St-Claude.

Monsieur le Secrétaire,

Je reçois votre lettre du 22 courant à laquelle, d'après l'avis unanime de notre Chambre Syndicale, nous désirons répondre point par point.

Nous cherchons vainement en quoi les agissements de notre Chambre Syndicale aient pu être dirigés contre les ouvriers, et surtout, comme vous paraissiez l'insinuer, à quel instant nous avons manqué à notre devoir.

Vous dites que les décisions prises en commun doivent être respectées.... Comment ces décisions pourraient-elles être respectées en ce moment de grande crise ? Quel Patron diamantaire — syndiqué ou non — obligé de tenir compte du loyer de l'argent que représentent les stocks de diamant taillé, peut faire travailler à un Tarif en cours, alors qu'il a la certitude de ne pas pouvoir vendre ? Croyez-vous qu'il soit possible à la Chambre Syndicale, dans ces conditions, d'exiger le maintien des prix de taille, sans que cette exigence soit traitée d'arbitraire, combatte et peut-être pas respectée ? Si, pour arriver à constituer un rare lot pouvant être vendu, les Maisons doivent arriver à un prix de revient leur permettant de traiter sans perdre trop d'argent, la Chambre Syndicale peut-elle et doit-elle les empêcher de travailler ?

Nous ne vous rappelons que pour mémoire comment l'industrie diamantaire juras-

sienne a été lésée à une certaine époque, pour avoir suivi à la lettre les décisions de l'Alliance Universelle, décisions que les Organisations étrangères ne respectaient pas.

Le dernier paragraphe de notre lettre du 15 courant vous donnait un avis des renseignements, que je crois assez précis, au sujet des conditions de travail actuelles en Belgique et en Hollande.

Avec de telle différences de prix, il est certain que le peu d'affaires qui se traitent sont faites par ceux dont le prix de revient permet la vente. Personnellement, je ne suis pas pour la baisse des Tarifs, mais une période critique comme celle que nous subissons doit nous trouver prêts à nous placer à la hauteur de la concurrence. D'ailleurs, vous êtes de cet avis, puisque vous demandez par votre lettre du 20 courant une révision du Tarif sollicitée, dites-vous, par un Groupe de Patrons Diamantaires, qui je crois, ne sont pas syndiqués. (1) Mon exposé, très loyal croyez-le, est loin d'être une plaisanterie.

Je ne suis pas ennemi des hauts salaires, malheureusement ils entraînent le plus souvent, comme conséquence, le chômage d'une partie de la main-d'œuvre. L'exemple est sous nos yeux pour une industrie san-claudienne où les prix de vente ont permis au nombre d'entreprises de tripler par rapport à 1914. Il est aussi à Anvers, où les salaires payés aux ouvriers diamantaires pendant une dizaine d'années ont excité la juste convoitise des Patrons et des ouvriers moins favorisés dans d'autres professions. A ce moment, en France comme en Belgique, le point capital était de produire et personne ne voulait croire au danger d'une surproduction.... Les événements nous ont ramenés à la réalité.

Pour répondre à un passage de votre lettre, je ne crois pas qu'il y ait à St-Claude des métiers qui ne fassent pas vivre leur homme. Vous dites qu'une baisse des Tarifs à l'heure actuelle, serait un remède pire que le mal. Dans ce cas il ne nous reste, comme je vous l'écrivais le 15 courant, qu'à regarder enlever les rares ordres par la concurrence et vivre avec les économies ou les bénéfices, s'il en reste. Mais alors, à quoi répond l'exposé relatif à la baisse des Tarifs de votre lettre du 20 courant ? (1)

En ce qui concerne la situation actuelle, il y a deux nécessités :

Pour le patron diamantaire : vendre, à perte le plus souvent ;

Pour l'ouvrier diamantaire : travailler d'après les possibilités ;

Et pour tous les deux : récupérer, sans excès, cette différence lorsque les affaires sont florissantes.

Conciliez ces deux nécessités d'abord, et ensuite, il pourra toujours être possible d'examiner votre point de vue au sujet des nouvelles méthodes de travail dont vous attendez de bons résultats.

Quant à la Caisse de chômage dont vous dites que notre Chambre Syndicale l'a toujours repoussée, qui vous a empêchés de l'organiser entre vous ? Les bénéfices des patrons diamantaires sont-ils tels qu'ils permettent la participation patronale que vous sollicitez ? Est-ce que votre Syndicat répondrait à l'appel de ceux des membres de notre Chambre qui pourraient se trouver gênés par les événements actuels ?

En ce qui concerne le P. S. de votre lettre, nous jugeons être en face d'un parti-pris trop évident, et nous ferons comme vous, nous n'en parlerons pas, attendant que votre docu-

mentation soit plus complète, ou votre bonne foi moins surprise.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour la Chambre Syndicale
des Patrons Diamantaires de St-Claude,

Le Président : E. DALLOZ.

P. S. — Quant à votre lettre du 20 courant, nous en prenons note. (1)

MISE EN GARDE

Les patrons de la Région de St-Claude semblent, au cours de la présente crise, inaugurer une nouvelle tactique.

Ne demandant rien au Syndicat, certains essayent de traiter directement avec leur personnel ou des ouvriers pris individuellement pour leur proposer un rabais.

Les propositions varient d'ailleurs suivant les maisons et les individus : ici 10, là 20, voire 30 %.

Ailleurs, on fait un choix entre les ouvriers d'un même personnel, rappelant les uns (sans qu'il soit question de changer quoi que ce soit aux tarifs), laissant sur le pavé les autres.

Il n'est pas besoin d'insister longuement sur les dangers de pareilles façons de faire.

Elles visent les unes et les autres à diviser les ouvriers — diviser pour régner — à détruire l'organisation syndicale, à profiter de la difficulté présente pour implanter des salaires de famine.

S'y prêter, ce serait permettre à la pagaille de s'installer en maîtresse sur la place, ce serait, de rabais en rabais, glisser sur la pente fatale, où on ne s'arrête pas quand on veut.

Et tout cela, alors que chacun sait qu'une diminution dans les circonstances présentes ne saurait en aucune façon procurer un travail stable ; lorsqu'on sait que la crise économique présente ne permet pas pendant de long mois, d'escamper une amélioration sensible de la demande.

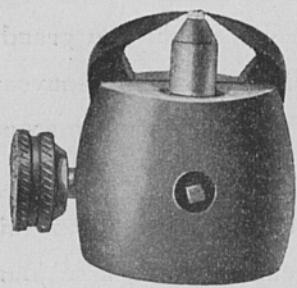
S'engager dans cette voie serait une folie qui vous coûterait cher dans les années à venir.

Vous qui pourriez être tentés par des offres directes, pensez à tout cela, pensez que dans notre corporation, rien ne se règle autrement que par des solutions d'ensemble, et répondez comme il convient !

E. PONARD.

(1) Allusions à la diminution qui eut lieu sur le tarif des fantaisies. On sait combien la différence entre les salaires des ouvriers en fantaisies et ceux des ouvriers en rond était sensible. En mêlant arbitrairement les deux questions, M. Dalloz espère sans doute donner le change. Nous sommes persuadés qu'il ne trompera personne. Il confirme au contraire que l'organisation ouvrière a su examiner la question avec sang-froid et faire les rectifications de tarif qu'imposaient la concurrence étrangère. Mais baisser les salaires des ouvriers en rond, c'est avilir inutilement les prix et chasser les ouvriers du métier.

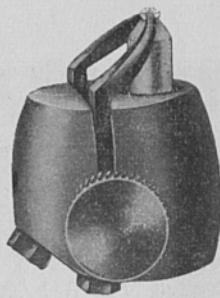
E. P.



Vu de face

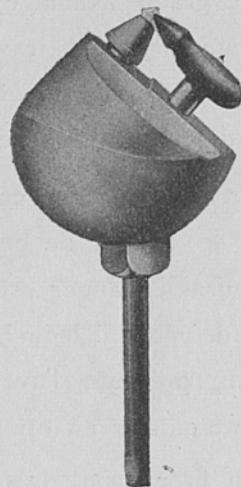
DOP 'IDEAL',

Très recommandé pour la mise en croix
ainsi qu'en huit, table et collette

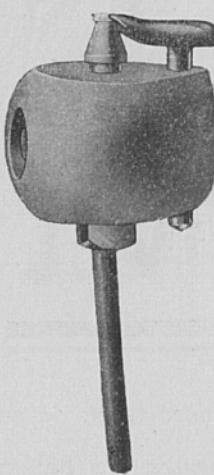


Vu de côté

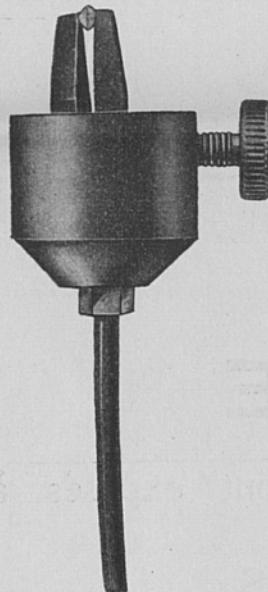
DOP MÉCANIQUE EN BRONZE



Modèle haut pour
coins



Modèle plat



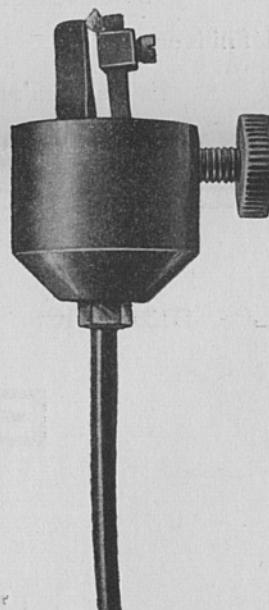
Dop de Rondiste

servant spécialement à
tailler de petites facettes
sur le Rondiste des pier-
res pour la très fine
marchandise.

Dop de Rondiste

A BAGUETTE

servant spécialement à
tailler la table de toutes
les formes de pierres de
fantaisie.



La maison se fera un plaisir de fournir par écrit toutes les explications concernant le fonctionnement de ces DOPS. Elle se charge également des réparations.

Prière, en cas de commande, d'employer le nom du dop indiqué en dessous de la photo.

KOPERDRAAD



TAAIE DUILVEL

Un article qui constitue également une grande amélioration dans la taille du diamant est mon nouveau fil de cuivre "**TAAIE DUILVEL**," suivant marque ci-contre.

Je puis garantir que ce fil résiste deux fois autant au travail que le meilleur fil connu à ce jour.

Le grand avantage qu'on peut en retirer est que le lapidaire peut travailler sans interruption le double du temps sans devoir remplacer le fil, ce qui fait réaliser déjà une grande économie de main d'œuvre.

En second lieu, une rupture de fil entraîne toujours le danger de briser la pierre ou d'abîmer le plateau. Ce danger est réduit au minimum par l'emploi de mon fil lequel, en plus de son extrême résistance, présente l'avantage de ne pas se casser brusquement mais d'une manière lente de sorte que le lapidaire en est toujours averti à temps.

Toutes les grande firmes qui ont essayé mon fil en sont très satisfaites et l'on adopté définitivement.

Faites en l'essai aussi et vous gagnerez du temps et de l'argent.

Les machines et outils de la maison

BETTONVILLE

sont exposés à

L'EXPOSITION D'ANVERS

Classe 35 - PIERRES PRÉCIEUSES

Hall Belge (Stand VAN DAM-BETTONVILLE)

où on peut les voir tous les jours en fonctionnement.

Comment les Aumôniers du Travail, en Belgique, dupent le peuple et sabotent notre industrie

Il existe à Sint-Trond, en Belgique, une école professionnelle exploitée par des prêtres : « Les Aumôniers du Travail ».

De tout temps ces prêtres se sont dressés contre la nécessaire organisation de notre métier et ont contribué en grande partie par le « dressage » en masse des apprentis à développer le clandestinisme, cette lèpre dont on connaît le danger.

Ces gens ne reculent devant rien pour arriver à leurs fins. Aucun mensonge n'est trop gros pour eux. On en jugera par la lecture du manifeste suivant que les prêtres de Saint-Trond ont fait distribuer par les campagnes belges. Le journal de nos camarades belges a — tellement c'est invraisemblable — publié la photographie de ce monument de duplicité. Jugez-en :

Ecole professionnelle de Saint-Trond

Cette institution offre de multiples occasions aux jeunes gens qui veulent se créer une position honnête et très lucrative.

L'école professionnelle compte les sections suivantes :

I. Mécanique. — Formant des ajusteurs, des tourneurs, des forgerons, des dessinateurs.

II. Auto-mécanique. — Formant des réparateurs d'auto. Un garage spacieux et moderne garantit une sérieuse instruction pratique.

III. Electrique. — Formant des électriciens qualifiés. Un laboratoire est à la disposition. On apprend aussi à bobiner des moteurs.

IV. Du bois. — Formant des menuisiers, des ébénistes et des modeleurs.

V. Diamantaire. — On apprend toutes les manipulations et les élèves sont sûrs de trouver du travail immédiatement après avoir quitté l'école.

Avis important. — Les nouveaux cours s'ouvriront le lundi 15 Septembre pour toutes les sections mentionnées ici-devant.

Les cours d'électricité, se donnant le soir, reprendront le mardi 7 Octobre et l'école minière s'ouvrira le dimanche 5 Octobre.

N. B. — Dans l'école professionnelle il existe aussi un quatrième degré.

La crise diamantaire a-t-elle pris fin ?

Soulignons d'abord le fait que toutes les affaires connaissent le calme, et

que c'est partout la même chose. L'industrie et le Commerce, voire l'Agriculture même, traversent une crise pour le moment. Pourquoi l'industrie diamantaire ferait-elle exception ? Malgré cela la crise diminue sensiblement. Le nombre de chômeurs dans l'industrie diamantaire est insignifiant.

Tous les polisseurs peuvent-ils trouver occupation ici, à Saint-Trond ?

Oui ! Cent fois oui !! Ceux qui ne travaillent pas sont chômeurs, parce qu'ils le veulent eux-mêmes.

D'aucuns ne travaillent pas pour le moment parce qu'ils habitent la campagne, le travail des champs nécessitant d'urgence leur secours. D'autres, membres d'une organisation ennemie, ne travaillent pas et sont payés quand même pour vous faire croire à tort et à travers que le diamant a vécu. Ils savent fort bien que ce n'est nullement le cas, mais ils n'envisagent que l'anéantissement de l'école professionnelle de Saint-Trond, (qui naturellement est catholique) et de quelques tailleries catholiques.

Parents ! ne vous laissez pas berner ; bientôt la situation dans l'industrie diamantaire sera redevenue normale, et vos jeunes gens pourront, sans aucun doute, profiter des avantages notoires propres à l'industrie diamantaire, laquelle a assuré à des milliers de polisseurs, et cela pendant des siècles, une existence enviable.

Notre camarade Van Berckelaer, en reproduisant cet article, l'a fait suivre des commentaires suivants :

Déjà nous avons signalé à nos membres et au public les mauvaises intentions de la politique chrétienne.

Cent fois déjà nous avons averti tous les ouvriers diamantaires, organisés et non organisés, du fait que les politiciens chrétiens s'acharnaient intentionnellement et systémati-

quement à la désorganisation de l'industrie diamantaire, tâchant d'y faire triompher le paupérisme, ami du chômage chronique, de la durée du travail sans limite dans l'industrie rurale et à domicile, et des salaires insignifiants.

Les manifestes des aumôniers du travail, mis en circulation par ces temps désastreux en disent, encore une fois de plus, plus long que toutes nos paroles.

On constate donc bel et bien que l'action criminelle est poursuivie systématiquement et que l'on vise à la pauvreté de milliers de gens d'ici et d'ailleurs.

Là, où ces tombeurs d'industrie ont déjà su pousser notre belle industrie dentellière flamande, (tout en travaillant on y meurt de faim), ils poussent aussi la nôtre et il faut le dire : ils avancent joliment.

**

Des centaines de fois déjà nous avons fait ressortir comment les ouvriers de la campagne étaient menés par le nez par les politiciens chrétiens et leurs alliés, les prêtres et les abbés catholiques. Voici les preuves irréfutables de leur tactique, illustrant clairement les mensonges et supercheries qu'ils osent débiter, afin d'arriver à leurs sinistres desseins :

« Tous les polisseurs peuvent trouver un emploi.

» Le nombre de chômeurs dans l'industrie diamantaire est insignifiant.

» La crise diminue ».

C'est le manifeste qui le dit.

Les ouvriers diamantaires sont à même de juger les mensonges criards, que les religieux font avaler. Ils l'éprouvent personnellement.

Le commerce va plus mal qu'avant ces vacances. Le nombre de chômeurs ne fait qu'augmenter. En Belgique, il y en a certainement 6.000 pour le moment (1).

Au moins 3.000 ouvriers ont trouvé une occupation ailleurs.

En Hollande, 4.000 ouvriers environ sont chômeurs, cela fait les 2/3 de l'effectif. En Allemagne et en France, plus que la moitié des ouvriers battent le pavé. Du moment que le marché accusa une légère demande pour un certain article, l'avance était refoulée en deux ou trois jours par l'offre beaucoup trop grande.

La surproduction domine le tout.

Et néanmoins, les saints pères nous racontent, sans rougir, que tous ceux qui veulent travailler peuvent trouver emploi, avec le dessein de prendre encore une multitude de jeunes gens dans leurs filets, afin d'augmenter le nombre de pauvres gens voués à la misère — et nous en comptions déjà des milliers — au moyen du clandestinisme et de l'industrie à domicile caractérisée par ses salaires de supplanteurs et ses heures de travail incalculables : l'industrie doit s'enfoncer encore davantage dans le gouffre de la surproduction.

Le manifeste religieux nous apprend qu'à l'avenir il y aura du travail pour des milliers d'ouvriers diamantaires.

Certes ! Si ces gens triomphent il y aura de l'occupation et une durée de travail sans limite et des salaires de famine pour les ouvriers diamantaires, comme cela a été le cas pour les dentellières flamandes.

Alors les politiciens chrétiens bien assis auront touché au but. Alors toute une masse d'ouvriers se retrouveront réduits à la misère première : à la soumission. Ils devront avoir recours — en rampant — à l'assistance publique pour avoir un peu de pain et un peu de vêtements.

C'est le régime sous lequel notre peuple a vécu.

(1) Cet article a paru le 30 août (avec photographies à l'appui) dans l'« Ouvrier Diamantaire » belge. Depuis, les chiffres de chômage ont encore considérablement augmenté.

Ce régime existe encore, là où le régime capitaliste et le prêtre politique sont encore les maîtres.

C'est le retour à l'ancien régime qu'on veut !

Le père Jansen, directeur de l'Ecole professionnelle, a dit il y a quelques années, qu'il ne saisissait pas pourquoi l'ouvrier diamantaire devrait toucher plus de deux cents francs par semaine.

Voici donc la preuve irréfutable de cette manière de voir ; elle indique en même temps les moyens employés pour faire baisser les salaires jusqu'à ce qu'ils atteignent ce niveau de famine.

Maintenant, la preuve est donnée aussi que la lutte que nous menons n'a rien à voir avec la question religieuse. *Nous ne luttons que pour le bien-être des ouvriers diamantaires, contre la pauvreté qui menace leur pain et contre ceux qui, systématiquement, poussent notre belle industrie vers l'abîme.*

L. V. B.

Le Concours de fin d'apprentissage à Paris

Dans notre numéro de Juillet dernier, nous avons très sommairement donné les résultats de l'examen de fin d'apprentissage pour la place de Paris.

Nous nous faisons aujourd'hui un devoir et un plaisir de publier le rapport de la Commission d'examen.

Il nous est agréable, en effet, de souligner la valeur de l'initiative qu'ont prise les Chambres Patronale et Ouvrière de Paris, en instituant des Cours Professionnels pour les apprentis diamantaires.

Il nous plaît de reconnaître le sérieux et le soin apportés au fonctionnement de ces cours en vue de leur faire rendre le maximum de résultats pour le plus grand bien de la corporation et de la place de Paris.

Nous félicitons donc bien vivement les organisateurs qui ont mis debout et qui assument les charges de ces cours professionnels.

Nous n'aurions garde d'oublier ceux qui par leur compétence et leur dévouement ont su faire rendre à cette institution les résultats qu'en attendaient ses promoteurs : j'ai nommé M. Fontègne, Inspecteur Général de l'Enseignement Technique et M. Bianconi, Directeur.

D'autres encore méritent d'être félicités.

Que tous trouvent ici notre sincère hommage.

E. PONARD.

**

Rapport de la Commission du Certificat d'aptitude professionnelle des Diamantaires et des Lapidaires. — Session 1930.

Rapport de la Commission d'examen

DATES D'EXAMEN. — Par les lettres du 6 juin 1929 et du 28 février 1930 de la Direction de l'Enseignement de la Seine, la Chambre syndicale des diamantaires a été habilitée, par application de la loi du 25 juillet 1919 à organiser dans la région parisienne, une session d'examen les 10, 12 et 14 mai.

A la demande de la Chambre syndicale ouvrière et de la Chambre syndicale des diamantaires prétextant qu'en raison de la fermeture prévisible de certains ateliers sur la

place de Paris, il y aurait intérêt à reporter l'examen aux dates suivantes : 14, 16 et 18 juin, la Direction de l'Enseignement de la Seine accorda l'autorisation le 2 mai 1930.

Le groupe des diamantaires de la Chambre syndicale des négociants en diamants, perles et pierres précieuses et des lapidaires demanda également qu'on veuille bien reporter au 1^{er} juillet la notation des travaux pratiques de leurs apprentis. La Commission se réunit donc, à nouveau, à cette date.

COMPOSITION DU JURY. — La Direction de l'Enseignement technique fixa ainsi pour cette session la composition du jury :

M. Fontègne, inspecteur général de l'Enseignement technique, président.

M. Voet, inspecteur départemental de l'Enseignement technique, vice-président.

MM. Eknayan, Léon, Mezbourian, Ponard, délégués patronaux.

MM. Diebold, Green, Grenet, Le Bon, délégués ouvriers.

M. Queunoy, directeur de l'atelier-école de la Chambre de commerce.

M. Bianconi, directeur des Cours professionnels des diamantaires, secrétaire.

INSCRIPTIONS. — 28 candidats étant dans les conditions exigées par le règlement ci-joint, ont été inscrits.

10 candidats, bien qu'ayant été autorisés à subir les diverses épreuves de l'examen, n'ont pu être inscrits. A cette date aucune pièce permettant la constitution de leur dossier n'est parvenue au Président du jury, bien que ces pièces aient été réclamées par les lettres du 5 mai et du 23 juin 1930.

RÉSULTATS. — Pour être admis il fallait pour les épreuves un total de 44 points ; cependant les notes 4 et 36 sont éliminatoires, la première pour les épreuves écrites et orales et la seconde pour les épreuves pratiques.

Une mention très bien a été accordée au candidat ayant obtenu la moyenne 9 pour l'ensemble des épreuves.

6 mentions bien ont été accordées par le jury.

Liste des Candidats admis par ordre de mérite

		Maisons
1	Smaegge Eugène, m. t. b.	Eknayan.
2	Léon Albert, mention bien.	Missonnier.
3	Sounak Georges, —	Voet.
4	Duvaldestein Pierre, m. bien,	Missonnier.
5	Fromont Georges, m. b.	Eknayan.
6	Cointre Bernard, m. b.	Voet.
7	Donitian,	Eknayan.
8	Stockmann Roger, ment. b.	Missonnier.
9	Vincent Pierre,	Eknayan.
10	Escoffier Louis,	Eknayan.
11	Le Du Pierre (<i>sous réserve</i>)	Asscher.
12	Combes Christian,	Eknayan.
13	Napias Lucien,	Eknayan.
14	Clément Robert,	Mezbourian
15	Kehiaian Baptiste,	Eknayan.
16	Viovy Jean,	Meyzourian
17	Rubel Jacques,	Missonnier.
18	Mainguy René (<i>sous réserve</i>)	Asscher.
19	Michel Marie-Louise,	Eknayan.
20	Cadoret René (<i>sous réserve</i>)	Asscher.
21	Prévost René (<i>sous réserve</i>)	Asscher.
22	Duban Paul,	Eknayan.
23	Goldewyk Anna,	Voët.
24	Mouraret Simone,	Eknayan.
25	Pfughaupt Frédéric,	Cambadélis
26	Le Balch Jacques,	Eknayan.
27	Cochet Henri,	Dimitri.

Quatre apprentis ont été admis « sous réserve » en raison de leur dossier incomplet.

Observation de la Commission d'examen

Conditions d'examen

ANNÉES D'APPRENTISSAGE. — Le règlement prévoit que l'apprenti doit être, pour se présenter, dans sa quatrième année d'apprentissage, au 1^{er} Avril de l'année de l'examen. Mais le recrutement des apprentis, ayant lieu à une époque quelconque de l'année, il peut se faire que le candidat ait à la date de l'examen sa dernière année quasi entière à terminer. En conséquence, la Commission propose le paragraphe suivant, annulant le paragraphe précédent :

Avoir terminé son apprentissage (sertiseurs et débruteurs : 3 années ; polisseurs : 4 années) au 31 Décembre de l'année de l'examen.

Pièces à produire : Le certificat patronal attestera que l'apprenti terminera son apprentissage avant le 31 Décembre.

Les cours professionnels des diamantaires, institués en application de la loi du 25 Juillet 1919, entrant dans leur troisième année d'exercice, la Commission demande qu'à partir de la session 1931, soit ajouté aux pièces à fournir un certificat du directeur des cours suivis par l'apprenti et conformes à la loi sus-indiquée, attestant que le candidat a suivi régulièrement ces cours.

INSCRIPTIONS. — La Commission regrette que certains candidats n'aient pas fourni en temps et lieu les pièces nécessaires à leur inscription. Elle tient à faire remarquer la grande tolérance manifestée à leur égard, en les laissant prendre part aux diverses épreuves de l'examen, sous la réserve de remplir les conditions exigées avant la proclamation des résultats. Les pièces nécessaires n'étant pas à l'heure actuelle parvenues au Président du Jury, la Commission, malgré sa bonne volonté, ne peut considérer ces candidats comme régulièrement inscrits.

CONVOCATION. — A l'avenir, les pièces devront parvenir au Président du Jury avant le 15 Avril, pour lui permettre de donner à chaque candidat un numéro d'inscription mentionné sur la convocation.

Epreuves pratiques

TRAUX PRATIQUES. — La Commission rappelle aux candidats que leurs travaux doivent être adressés, au plus tard, deux jours avant la date de l'examen, sous pli cacheté, au Président de la Commission.

Les papiers renfermant les pierres exécutées par chaque candidat doivent porter les indications suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- 1) Le numéro d'inscription ;
- 2) Le genre du brut ;
- 3) Le poids de la pierre brute ;
- 4) Le poids de la pierre taillée ;
- 5) Les pourcentages de perte ;
- 6) Le temps d'exécution.

Il y aurait lieu toutefois de rappeler les observations de la Commission de 1929 à savoir qu'afin d'égaliser les chances des candidats, les pierres brutes nécessaires soient fournies aux patrons intéressés. Les candidats avaient à exécuter, comme l'an dernier, 4 pierres de 0 carat, 10 à 1 carat (2 pierres rondes et 2 pierres fantaisie) pour les polisseurs ; quant aux débruteurs, il s'agissait de la mise en forme de 4 pierres.

La Commission considérant le cas spécial des sertisseurs propose que le Jury présente aux candidats des pierres ébauchées et les questionne sur ces pierres en vue du sertisage.

La Commission appelle l'attention des Chambres syndicales sur la qualité des travaux exécutés par les candidats, la moyenne des notes obtenues pour les travaux-pratiques étant de 17,97 sur 20 (année précédente 13,98).

Epreuves écrites

SUJETS. — *Technologie.* — Les deux sujets permirent à la Commission de se rendre compte du degré de culture générale des candidats. Ils indiquent un niveau intellectuel assez élevé, cependant la Commission constate chez certains apprentis une ignorance des opérations relatives aux fractions, un défaut de pratique du calcul numérique et une absence presque totale des connaissances géographiques concernant directement la profession.

LES STATISTIQUES SUIVANTES. — *a)* Moyenne des notes (élèves fréquentant les cours) 8,12 sur 10 ;

b) Moyenne des notes (élèves ayant cessé de suivre les cours ou les suivant irrégulièrement) 4,23 sur 10 ;

c) Moyenne des notes (élèves n'ayant pas fréquenté de cours professionnels) 4,27 sur 10 ; indiquent très nettement que ces ignorances sont, en général, le fait des apprentis ne suivant pas ou suivant irrégulièrement les cours professionnels.

Epreuves orales

Plusieurs Sous-Commissions ont été désignées pour les interrogations sur la technique du métier et pour les interrogations sur la technologie. Les mêmes constatations furent faites par la Commission, en ce qui concerne la technologie :

- a)* Moyenne 8 sur 10 ;
- b)* — 5,76 sur 10 ;
- c)* — 4,09 sur 10.

Conclusion

La Commission est unanime à se féliciter des résultats de l'examen. La qualité des travaux pratiques indique une grande habileté professionnelle des candidats, une conscience et une application particulièrement dignes d'éloges. Elle est convaincue que ces jeunes ouvriers ne pourront qu'augmenter le renom de la taille parisienne et elle serait heureuse que l'industrie tout entière connaisse les résultats du présent examen.

Mais elle tient également à faire remarquer qu'elle ne se désintéresse pas de la culture générale et elle invite les organisations patronales et ouvrières à se rappeler qu'il importe de créer, en même temps que de bons et habiles ouvriers, des hommes cultivés.

Les nécessités de la civilisation actuelle demandent que chaque individu ait une culture générale assez étendue ; il serait regrettable que certains apprentis perdent pendant leur adolescence les quelques connaissances acquises dans les établissements d'enseignement primaire et qu'il est indispensable de posséder.

D'ailleurs, la Commission tient à rappeler que le rôle de l'industriel et celui des dirigeants des groupements ouvriers consistent autant en la préparation d'hommes et de citoyens qu'en la préparation de producteurs et elle est certaine que les diverses organisa-

tions des diamantaires ne failliront pas à cette tâche.

Leurs efforts pour l'établissement de cours professionnels ont montré leur désir de réaliser une véritable œuvre d'éducation et leur souci de former une main-d'œuvre habile, intelligente et bien éduquée.

Les apprentis ayant suivi ces cours ont montré que ces efforts n'étaient pas vains. On a pu constater que l'ignorance regrettable de certains candidats provenait de leur absence aux cours. Toutes les organisations ont le souci de cette formation rationnelle de la main-d'œuvre des diamantaires et il est certain qu'une parfaite coordination de leurs efforts ne pourrait qu'amener des résultats encore plus satisfaisants.

La faible importance numérique de la corporation et le petit nombre des spécialités techniques indiquent que la culture générale des apprentis, ainsi que leur culture professionnelle, ne pourraient que gagner à être données en commun. Ces réunions périodiques augmenteraient d'ailleurs la cohésion corporative et le rapprochement des liens d'amitié entre les diamantaires.

Le rôle des organisations syndicales étant plus économique qu'éducatif, il semblerait préférable que cette œuvre d'éducation soit dégagée des considérations d'ordre syndical et la Commission verrait, avec satisfaction, se constituer un groupement autonome d'apprentissage pour les diamantaires ; et elle espère que l'avenir en verra la réalisation sous des modalités qui respecteront l'indépendance de chaque organisation patronale et ouvrière.

Le Président du Jury :

FONTÈGNE.

Le Secrétaire : BIANCONI.

MM. EKNAYAN (représenté par M. MOZIAN), DIEBOLD, GREEN, GRENET, LE BON, LÉON, MEZBOURIAN, QUENNOY, VOET.

Les candidats ont été soumis aux épreuves de calcul et de technologie suivante :

Epreuves de technologie

Citer les principaux centres diamantifères mondiaux ; en indiquer l'importance.

Epreuve de calcul

Le cliveur du Cullinan a réussi, grâce à son habileté, à fendre la pierre brute en 2 fragments de 1977 carats 1/2 et 1040 carats 1/2.

Après 9 mois de travail, on réussit à obtenir 3 pendeloques de 516¹/₂, de 92¹/₂ et de 4¹/₂ 3/2, 3 brillants de 309¹/₂ 3/16, de 62¹/₂ et 6¹/₂ 5/8, 2 marquises de 11¹/₄ et de 8¹/₂ 9/16, un brillant de forme de cœur de 18¹/₂ 3/8 et 96 brillants pesant 7¹/₂ 3/8.

Calculez le volume en cm³ de la pierre brute, sachant que la densité de ce diamant célèbre est de 3,54, et évaluez le pourcentage de perte de matière première résultant du travail de cette pierre précieuse.

LE BOORT

Le cours du boort a subi depuis quelques semaines une diminution sensible. Il semble cependant que ce mouvement soit enrayer et qu'il va se stabiliser au cours actuel. Au Bureau d'Anvers on le vend actuellement florins : 3,50 le carat, soit environ 36 fr. français. On sait qu'en France le prix est toujours plus élevé puisqu'il s'augmente du droit d'importation.

LA VISITE DU MINISTRE DES MINES

de l'Afrique du Sud à ANVERS et à AMSTERDAM

Lundi après-midi, 14 septembre, le Ministre des Mines de l'Afrique du Sud et sa suite, prirent le thé chez M. J. Lipschutz, président du S. B. D.

En dehors du Ministre et de sa compagnie et de M. Lipschutz, le sénateur Van Berckelaer, président de l'A. D. B., des délégations des différents clubs et les négociants et fabricants les plus en vue de la place, prirent place à table. On fut bien un peu étonné d'apprendre que M. Van Antwerpen s'était fait excuser. Avant, M. le Ministre et sa suite, avaient visité quelques spécimens de taudis industriels en dehors d'Anvers sous la conduite de M. Lipschutz et des dirigeants de l'A. D. B. : J. Bartels et K. Biot.

M. Lipschutz souhaita la bienvenue et fit ressortir que le Ministre se trouvait parmi les personnalités marquantes de l'industrie et du commerce diamantaire belges. Puis, l'orateur dit que, devant son hôte, il tient à faire ressortir non pas par des paroles, mais par des faits, l'attitude prise par la Direction du Syndicat patronal à l'égard des événements Sud-Africains, à l'occasion d'une réunion aussi importante. Puis, l'orateur lut, en illustrant son discours, des extraits d'articles parus dans le mensuel du S. D. B. au début de l'année, qui démontrent nettement que le Syndicat a toujours défendu la thèse du contrôle sévère à exercer sur la production de la matière première comme étant la mesure unique qui puisse assainir le commerce diamantaire.

A diverses reprises, ce contrôle a laissé à désirer, et chaque fois le commerce diamantaire en a subi les conséquences. C'est seulement après le rétablissement du contrôle, et après la réintroduction du rationnement, que l'industrie se retrouvait dans de bonnes conditions. Si l'Afrique du Sud pratique la baisse sur les prix, il faut bien que le niveau mondial baisse aussi. L'organe du S. B. D. a toujours eu confiance dans la logique du gouvernement sud-africain qui, lui, est le premier intéressé et l'intéressé le plus important. Par conséquent, ce gouvernement se verra bien obligé, de par son intérêt personnel, de faire revivre ce contrôle sévère sur le brut et le rationnement.

Van Berckelaer félicita le Ministre de son heureuse initiative de rendre visite à Amsterdam et à Anvers, afin d'y rencontrer les premiers éléments de l'industrie et du commerce, car des malentendus surgissent assez facilement entre pays qui sont séparés par des distances tellement grandes.

L'attitude prise par l'Alliance Universelle des Ouvriers diamantaires défendant aux ouvriers de s'embaucher pour l'Afrique du Sud, fut la conséquence pure et simple de la manière dont le gouvernement fit connaître ses desseins au public au moyen de ses journaux. Il entrait dans ses intentions d'apprendre le métier à des milliers de jeunes gens du pays (le chiffre allait de 10 à 30.000) et de favoriser les fabricants de la place, faisant que ceux-ci pourraient livrer une concurrence facile, au moyen de leurs tarifs réduits, aux clients européens et américains des usines sud-africaines. Quand quelqu'un se livre à de tels faits et gestes en Belgique ou en Hollande, il est attaqué aussi. L'orateur fit

ressortir aussi que jamais il n'a été question d'attaquer les Etats-Unis d'Amérique, bien que nous ne voyions aucun avantage dans la décentralisation de l'industrie, lorsque ceux-ci attirent une partie de nos ouvriers en leur offrant des salaires élevés parce que les Etats-Unis avaient respecté la structure organique de l'industrie et la réglementation de l'apprentissage établie par l'A. U. D. Si l'Afrique du Sud avait agi dans ce sens, on n'aurait pas dû craindre une attaque de notre part. Quand en 1921 la « Forminière » fit ce que l'Afrique du Sud vient de faire, c'est-à-dire quand la Forminière jeta sur le marché une masse de diamants à des prix énormément réduits, déclenchant une crise formidable, nous avons combattu au Sénat de façon énergique notre propre Ministre. Après, nous avons aidé à faire marcher la Forminière dans la bonne voie en encourageant une collaboration étroite entre elle et le Syndicat de Londres. Le marché diamantaire dans son ensemble et le Trésor belge et la Forminière en particulier en ont profité largement.

C'est cette attitude dans le passé qui nous donne le droit d'insister auprès du gouvernement sud-africain pour qu'il suive la bonne voie, qui est la seule qui soit.

A la fin, l'orateur signala à l'attention de l'éminent hôte le fait important que les hommes d'affaires, travaillant dans les bonnes et les grandes qualités, trouvaient le chemin bloqué, de par les taux inférieurs sud-africains, bien avant qu'il n'ait été question d'une crise financière américaine, bien avant qu'on en parlât-même. Les stocks du taillé ont encore grossi énormément. Si le Gouvernement sud-africain désire voir affluer à nouveau les recettes que lui ont données ses diamants, il ne lui reste qu'une seule issue : en tout premier lieu il doit faire savoir au public qu'aucun diamant ne sera plus produit aussi longtemps que les stocks ne seront pas épuisés pour la plus grande partie, et que le Gouvernement s'entendra dorénavant avec le Syndicat de Londres au sujet de la politique à suivre. C'est seulement à ce prix que la confiance parmi les acheteurs renaitra.

Le speech remarquable de Van Berckelaer, ainsi que l'exposé bien documenté de M. Lipschutz furent chaleureusement applaudis par toute l'assemblée.

Puis M. le Ministre répondit aux deux orateurs, reprenant sa déclaration qu'on trouvera ailleurs. Il confirma le point de vue défendu par Van Berckelaer et Lipschutz, que le Gouvernement sud-africain, plus que n'importe quel négociant, a intérêt à voir s'établir une réglementation au sujet des taux fixes, et un contrôle sur la production, enrayant tous les abus. Il termina son discours, chaleureusement applaudi, en disant qu'il ne tarderait pas, dès son retour, de faire usage de l'expérience acquise afin de pousser les affaires de main ferme dans la bonne direction.

(*Du Volksgazet, d'Anvers*)

**

Déclarations du Ministre Fourie faites à Amsterdam, lors d'une conférence entre le Ministre et les délégués du Commerce et de l'industrie diamantaire.

1^o Le Ministre et son Gouvernement sont partisans d'une entente nouvelle entre le Gouvernement et le Syndicat à établir aussi promptement que possible. Si cette tendance n'existe pas, le Gouvernement n'aurait pas entamé les pourparlers récents, et le Gouver-

nement n'aurait pas déclaré, lors de la session de la Chambre, en Avril ou en Mai dernier — il ne l'aurait pas pu — qu'une base d'entente entre le Gouvernement, les Producteurs et le Syndicat était déjà trouvée, et qu'il ne restait plus que des choses d'ordre secondaire à régler.

Le fait que tant de temps vient de s'écouler est dû notamment à la distance qui sépare l'Europe et l'Afrique du Sud, une réalité qui fait toujours perdre un temps énorme quand il faut s'entendre sur certains sujets. Mais l'on peut être sûr que d'ici quelques semaines l'entente sera signée.

2^o Par le Gouvernement il a été créé, en premier lieu, une Commission qui donnera son avis sur toute affaire ayant trait aux diamants. Cette Commission fonctionne déjà depuis le début de l'année, et elle est chargée d'examiner tous les problèmes et toutes les difficultés qui résulteraient de la question des diamants.

En second lieu le Gouvernement a créé un bureau de valorisation, qui a commencé ses travaux mi-septembre, et qui est placé sous le contrôle de la Commission susdite.

3^o Il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de favoriser extraordinairement les tailleries sud-africaines en quête de bruts, soit en leur accordant des prix inférieurs aux taux généraux, soit en leur laissant le libre choix des marchandises : les faveurs accordées par la loi (10 % sur les droits de sortie) seulement, seront maintenus.

Le Gouvernement veille à ce que la production soit limitée autant que possible ainsi que la mise en pratique des facultés laissées par le « Precious Stones Act ».

4^o Le Ministre et son Département ne se refuseront pas à entendre des communications sérieuses, des plaintes ou des avis introduits par des compétences en la matière.

(*De Handelsblad, d'Amsterdam*)

Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Compte rendu de la séance du Bureau tenue à Anvers le Jeudi 25 Septembre 1930

Etaient présents : pour la Belgique : L. Van Berckelaer, Ed. Danckaert, H. Van Doeselaer.

Pour la France : Edmond Ponard.

Pour les Pays-Bas : H. Polak, Bern, Van Praag, Is. Voet.

Carl Schott (Allemagne) était absent pour cause de maladie.

Président : H. Polak.

Le Président ouvre la séance en retracant l'entrevue que Van Berckelaer et lui ont eu avec les dirigeants du Syndicat des Bruts à Londres, afin de gagner cet organisme à une certaine collaboration en faveur de l'assistance aux chômeurs. En principe, les dirigeants ne sont pas hostiles à la requête, du moment qu'on peut trouver une juste base qui leur permettrait de donner leur collaboration. Après une discussion approfondie la proposition est soumise à un nouvel examen.

Puis, vient en discussion la demande de prorogation de contrat introduite par le personnel Rozelaar de Capetown. A cela s'ajoute

tout naturellement ce que le Président et le secrétaire de l'A.U.D. ont discuté avec le Ministre Fourie à Amsterdam et à Anvers. Il en résulte que le Président et le secrétaire ont défendu les mêmes thèses. Il fut décidé, unanimement, d'envoyer le télégramme suivant, dont le texte a été transmis aussi par voie de lettre, afin de rendre impossible tout malentendu :

« Bureau A. U. D. vous charge de ne pas proroger contrats Rozelaar ni d'en signer de nouveaux, n'importe lesquels, parce que Rozelaar s'est soustrait au contrat existant. Sommes seulement disposés à traiter avec gouvernement de l'Union concernant conditions de travail et apprentissage comme nous l'avons proposé ou Ministre Fourie.

VAN BERCKELAER ».

**

Les demandes des membres amstellodamois Wolff et Spreekmeester (résidant en Afrique du Sud) sont discutées et renvoyées à la direction de l'A. N. D. B. parce qu'il avait été décidé de laisser libres les organisations dans ce domaine.

Lors de la discussion de la situation générale, Van Berckelaer donne un aperçu de la situation en Belgique et des chiffres concernant le chômage dans différents centres. Le nombre des ouvriers encore au travail dépasse de très peu les 7.000. Quelque 3.000 ouvriers ont trouvé occupation dans d'autres métiers. Au total, le chômage en Belgique peut être chiffré à 50 % tant pour les organisés que pour les inorganisés. Dans les centres bien organisés de l'Allemagne (Hanau et Erbach) le chiffre atteint les 50 %. A Idar-Oberstein et dans le Palatinat où l'organisation chrétienne entre à l'organisation moderne et où le clergé favorise énergiquement l'industrie à domicile, le chiffre du chômage est plus modeste.

Puis, Voet retrace la situation dans les Pays-Bas et Ponard dépeint celle de la France. Il en résulte que dans les centres les 2/3 des effectifs sont chômeurs. A Paris, le travail s'est arrêté. La grande coopérative de Saint-Claude, où l'on occupe 300 ouvriers, a fermé ses portes.

Les situations diverses sont discutées longuement, ainsi que les mesures nécessaires qui s'imposent.

Depuis longtemps déjà des pourparlers se sont engagés entre le Jura Diamantaire et la Coopérative de Saint-Claude au sujet de la vente de la taillerie appartenant au premier (située à Foncine-le-Haut) à la dernière. Après l'exposé du trésorier B. Van Praag, qui a mené les pourparlers avec le directeur de la Coopérative, le Bureau de l'A. U. D. conseille au Jura Diamantaire de vendre la taillerie.

Le président retrace alors l'histoire de l'A. U. D. — le 25^e anniversaire figurant à l'ordre du jour — fondée à Paris, il y a 25 ans, après des travaux préliminaires ayant pris plusieurs années. Vu la situation, des fêtes commémoratives ne peuvent avoir lieu. Le président est chargé de rédiger un manifeste qui devra paraître dans les quatre langues, afin d'être distribué dans les pays où le diamant est travaillé. Quelques points d'ordre intérieur sont encore traités, puis la séance est levée.

L. VAN BERCKELAER,
Secrétaire de l'A. U. D.

C. BETTONVILLE

FABRICANT SPÉCIALISTE DE MACHINES ET OUTILS

POUR LE TRAVAIL DU DIAMANT

ATELIER MÉCANIQUE DE PRÉCISION

RUE DE LA BLANCHISSERIE, 9, ANVERS

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: BETTONVILLE-ANVERS

TÉLÉPHONE: 512.98

La taille des Diamants au moyen de Dops Mécaniques

DEPUIS quelques années l'usage des dops mécaniques s'est fortement introduit dans l'industrie diamantaire. Leurs avantages sont tels que petit à petit les ouvriers lapidaires délaisse les dops à soudure pour se servir exclusivement de dops mécaniques. A l'étranger surtout le dop mécanique s'est implanté à tel point qu'il est généralement préféré à l'ancien système, même par les ouvriers les plus rebelles au progrès. Mais il est indispensable d'avoir un dop qui vous donne la certitude d'un bon fonctionnement et sous ce rapport la maison peut vous donner toute garantie.

Le sertissage est des plus simples.

La pierre est placée dans un pot assorti à sa grosseur et maintenue par des griffes.

Les grands avantages de ces dops sont:

Travail beaucoup plus rapide, le lapidaire sertissant lui-même la pierre, ce qui lui permet de mieux examiner son travail et, avantage capital, suppression du sertisseur, de la soudure et du gaz.

Taille beaucoup plus rapide, car on peut travailler à une haute température, ce qui est impossible dans un dop à soudure. En effet, lorsque la pierre devient trop chaude la soudure se ramollit et la pierre se déplace.

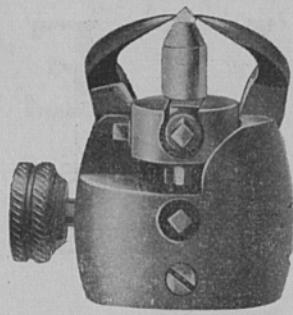
Ainsi qu'on peut le voir sur les photos, la pierre est beaucoup plus dégagée que dans le dop à soudure, ce qui permet au lapidaire de mieux voir la pierre sans qu'il soit besoin de la dessertir.

Grâce à mes 25 années d'expérience dans la construction de l'outillage diamantaire j'ai pu mettre sur le marché plusieurs modèles de dops répondant à tous les besoins de cette industrie.

Tous ces modèles sont fabriqués avec le plus grand soin afin d'obtenir un travail de grande précision et d'un fini irréprochable. Le métal employé est de toute première qualité et les griffes subissent un traitement spécial de manière à ce qu'elles puissent résister aux hautes températures et aux efforts inhérents à la taille.

Mes machines à bruter et à scier ainsi que mes moulins sont de construction soignée et irréprochable et vous donneront entière satisfaction.

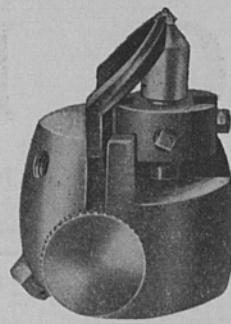
TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR DEMANDE.



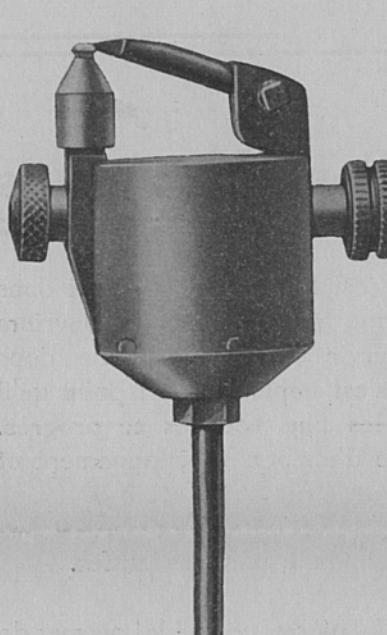
Vu de face

DOP D. W.

Pierre déplacable. Employé spécialement pour la mise en croix, table et collette ainsi que pour la pierre de fantaisie.

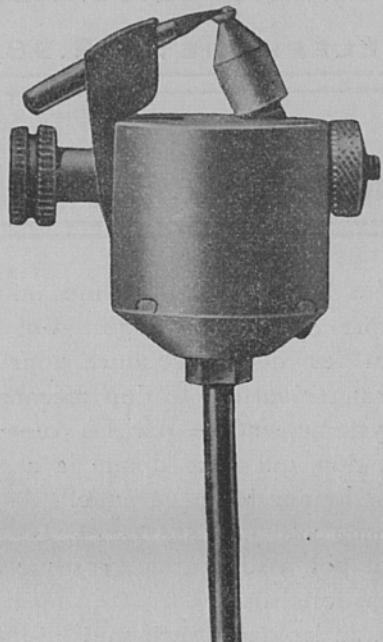


Vu de côté



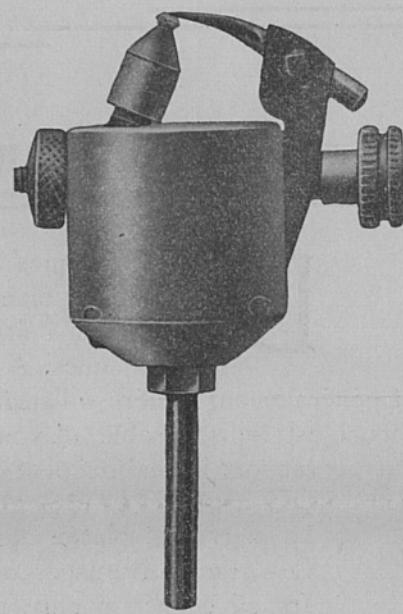
Vu de côté

Griffe à 2 dents monté pour taille de la table ou de la colette.



Vu de côté

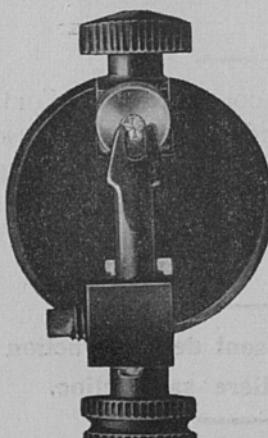
Griffe à 2 dents monté pour la taille des facettes d'en bas.



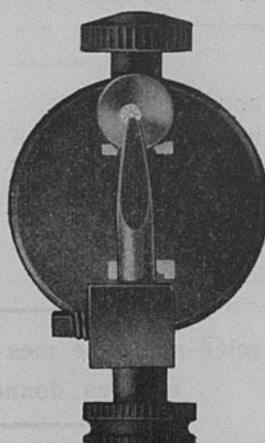
Vu de côté

Griffe à 1 dent monté pour la taille des facettes d'en haut.

DOP "SUPRA,,



Vu de haut



Vu de haut

Griffe à deux dents, monté pour la taille des facettes d'en bas

Griffe à 1 dent, monté pour la taille des facettes d'en haut.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs secours
Du 14 au 20 juillet	14.506	
Du 21 au 27 —	14.509	
Du 28 juillet au 3 août	14.536	1.965
Du 4 au 10 août	14.545	2.467
Du 11 au 17 —	Vacances	
Du 18 au 24 —	14.518	2.833
Du 25 au 31 —	14.505	3.121
Du 1 ^{er} au 7 septembre	14.298	3.257
Du 8 au 14 — ..	14.275	3.641
Du 15 au 21 — ..	14.279	3.820
Du 22 au 28 — ..	14.271	4.021
Du 29 sept. au 4 octob.	13.973	4.036
Du 5 au 11 octobre	13.955	4.365

Dans le nombre de chômeurs indiqué ici ne figurent que les ouvriers qui reçoivent les indemnités de chômage de la caisse constituée à cet effet. N'y figurent donc pas ceux qui ont trouvé provisoirement une occupation quelconque, où ceux qui pour une raison quelconque n'ont pas droit aux secours de chômage.

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 18 au 24 août	1.708	3.969
Du 25 au 31 —	1.608	4.065
Du 1 ^{er} au 7 septembre	1.559	4.090
Du 8 au 14 — ..	1.413	4.246
Du 15 au 21 — ..	1.322	4.331
Du 22 au 28 — ..	1.189	4.425
Du 29 sept. au 5 octobre	1.470	4.169
Du 6 au 12 octobre	1.429	4.165

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B. au cours de la dernière semaine mentionnée s'élève à florins : 2.686 25.

Dans les Centres

Saint-Claude et ses Sections.

Depuis le dernier bulletin, qui remonte à deux mois, la situation s'est considérablement aggravée.

En cette fin d'octobre, la plupart des maisons sont fermées. Sont au travail : le personnel de la coopérative *Le Diamant*, après un chômage de plusieurs semaines ; le personnel de la maison Rey-Lançon ; quelques ouvriers de la maison Waille ; ceci pour les maisons les plus importantes.

Quelques patrons de moindre importance : Vincent Aîné, Jeantet Félix, etc., continuent à occuper quelques ouvriers.

Pour la coopérative *Adamas*, la décision de fermeture s'applique jusqu'au 11 novembre. A cette date, et selon la situation, cette maison décidera ou de reprendre le travail, ou de continuer à chômer. Le personnel est indemnisé.

Quelques patrons essaient, par des accords particuliers avec certains de leurs ouvriers, d'implanter un rabais en faisant miroiter un peu de travail. En ce moment, la demande est si faible qu'il n'y a du travail que pour un très petit nombre d'ouvriers.

Pour ce peu de travail, les patrons appliquent le système des enchères : Qui le fera au plus bas prix ?

Que ceux qui auraient la tentation de s'engager dans cette voie méditent sur l'exemple de l'industrie lapidaire. Plutôt que de subir le chômage, les lapidaires ont préféré dans les périodes de crise, travailler à bas prix, au seul profit de quelques stockeurs qui, avec leurs capitaux, peuvent se permettre de mettre en coffre les marchandises façonnées à bas prix et d'attendre tran-

quillement la montée des cours. Voyez ce qu'ils ont fait de leur belle industrie. Et réfléchissez.

— A la suite d'une demande d'un groupe de patrons faisant la fantaisie et après enquête pratiquées dans les centres étrangers pour ce genre de travail, une baisse a été reconnue provisoirement nécessaire. Certaines clauses de ce tarif ont été modifiées.

Dès que les nouveaux tarifs seront imprimés, ils seront mis à la disposition des camarades qui nous en feront la demande.

— Après le renouvellement de la série sortante, le Conseil d'administration se trouve ainsi composé :

Dalloz André, Faivre Paul, Grossiord Léonce, Grosiron Jean, Maurel Gabriel, Mermet Charles, Michaud André, Michaud Fernand, Rousset Alix, Bondierlange Alix, Bouvard Charles, Calamand Fernand, Callet Louis, Hugonnet Marcel, Mathieu Clovis, Mathieu Albert, Regad Henri, Comoy Paul, Jeantet Alfred, Gros Marcel, Potard Georges, Perret Emile, Prost Gaston, Vuillet Louis, Collomb Emile et Montangero Louis.

— Le Comité de l'Union nationale est composé des camarades suivants :

Joly Marcel, Colin Ulysse, Monnier Alix, Mermet Adonis et Ponard Edmond.

— La Commission de contrôle du Syndicat des camarades : Reffay Jules et Baron Marius.

— La Commission de contrôle de l'Union nationale des camarades : Tournier Emile et Desbois Gaston.

— Devant l'importance grandissante du nombre des chômeurs dans les principales industries de la place, le Conseil municipal a procédé à la réouverture du Fonds municipal de chômage.

— La réouverture des Cours professionnels municipaux aura lieu le lundi 3 novembre. Nous rappelons que ces cours sont obligatoires pour tous les jeunes gens des deux sexes âgés de moins de 18 ans, occupés dans l'industrie ou le commerce.

Pour les diamantaires, l'horaire des cours est ainsi fixé :

Les lundis de 17 à 18 h. ; les mardis et mercredis de 18 à 19 h.

Nemours. — La situation est toujours aussi mauvaise. Quelques ouvriers seulement demeurent au travail.

Lyon. — La maison Arbez a fermé au cours de la dernière semaine d'Octobre. La plupart des autres petits ateliers chômant, il n'y a donc plus guère que les quelques ouvriers de la maison Gauthier qui restent au travail.

Thoiry. — Aux dernières nouvelles que nous avons reçues de ce centre, le chômage était presque général. Seuls quelques ouvriers travaillaient encore à la Coopérative.

Felletin. — La dernière lettre de ce centre nous informait que les camarades étaient sur le point de chômer totalement.

Paris. — Sur la place de Paris la presque totalité des maisons sont fermées. Cependant quelques ouvriers sont encore occupés chez divers patrons et la maison Eknayan fait travailler 15 jours par mois.

Une proposition de diminution formulée par la maison Asscher a été repoussée par les ouvriers. Depuis le Syndicat ouvrier a reçu des deux Chambres Patronales une pro-

position de baisse de 25 %. Des conversations ont été engagées à la suite de cette proposition. Jusqu'à présent, aucune solution n'est intervenue.

**

BELGIQUE

La situation est toujours mauvaise et le chômage est important.

Des réunions ont eu lieu entre délégués des quatre Clubs, du Syndicat Patronal (S.B.D.), du Syndicat Patronal chrétien et du Syndicat Ouvrier (A.D.B.) afin d'examiner les mesures à prendre d'un commun accord pour arriver à un assainissement de la situation.

La première réunion n'a pas pris de décision. Depuis, nous avons lu dans les journaux qu'une nouvelle réunion tenue le 27 avait décidé en principe la réduction de la production.

Nous n'avons jusqu'à présent aucune information particulière à ce sujet.

**

HOLLANDE

On a pu lire dans le compte-rendu de la réunion du Bureau de l'A.U.D. publié d'autre part, qu'Amsterdam se proposait de prendre comme base les tarifs d'Anvers. Ce réajustement a eu lieu et il en est résulté une baisse d'environ 15 %. Bien qu'ayant fléchi légèrement, le chômage reste très important.

Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

Nous avons laissé la *De Beers* à 800 fin août. Nous la retrouvons à 768 le 30 octobre. Mais que de soubresauts en ces deux mois : elle atteint 930 le 17 septembre, puis s'effrite jusqu'à 826 le 14 octobre. La nouvelle de l'augmentation de capital de la *De Beers* lui vaut un brusque bond en arrière et elle tombe à 742 le 15 octobre, revient à 818 le 21 et retombe à 768 le 30.

Jagersfontein qui valait 169 fin août, ne vaut plus que 142 fin octobre.

Peu de chose à dire au sujet des marchés. Il se traite toujours quelques affaires, mais de minime importance et les acheteurs sont à l'affût des occasions toujours possibles en des moments pareils.

**

Rien à l'horizon ne permet de pronostiquer une reprise prochaine. La situation économique mondiale et plus particulièrement celle des Etats-Unis demeurant mauvaise, il n'est pas possible d'espérer comme prochain un relèvement de la demande suffisant pour provoquer une reprise des affaires.

La situation internationale n'est pas meilleure. Les rodomontades des dictateurs ou des aspirants à la dictature, les menaces de guerre qui pèsent sur le monde ne sont pas faites pour faciliter cette reprise.

Certains escomptent que l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An provoqueront une certaine activité. Nous voulons l'espérer avec eux. Mais que cet espoir, bien fragile, n'empêche aucun d'entre nous de se préparer à passer au mieux un hiver qui s'annonce pénible.

E. PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961
Le Gérant, Edmond PONARD.



A VENDRE INSTALLATION COMPLÈTE POUR TAILLERIE

COMPRENANT :

Places, moteur, machines à frotter les plateaux, à bruter, à faire les pointes des plateaux, etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme veuve LEMAIRE, 38, rue de Suresnes, à GARCHES (S. et O.).

CAMARADES,

Ne jetez pas l'« Ouvrier Diamantaire ».

Faites-le lire aux non-syndiqués.

TOUT ce qui concerne...
l'Outilage pour Diamantaires

André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

TRAVAIL SOIGNÉ

Tous nos pivots de meules sont en acier trempé et rectifié

UNE NOUVEAUTÉ :

Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)

(Modèle déposé)

par son assise parfaite, sa douceur à la meule, se recommande à tous les amateurs de beau travail

PLAQUETTES ACIER, Rabotées
assurant à la pince une assise impeccable

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Spécialité d'Outilage
pour Diamantaires et Lapidaires

Rôdeuses, Meules, Pilons
Chaufferettes gaz ou essence, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

Jean DEFUGÈRES

Rue Gagneur (Sur les Étapes)

SAINT-CLAUDE (JURA)

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc.. adressez-vous à

M. Louis BERTHON

Mécanicien-Ajusteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage
dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIÉR & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921
A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubensring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles

de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

Les Dops L. MARCHANDEAU

sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris
et jaunes, marque DAVIDS,
sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye